

Section 0. Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE de GUINEE
Travail - Justice - solidarité



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION ADMINISTRATIVE DE N'ZEREKORE

.....

PREFECTURE DE N'ZEREKORE

COMMUNE RURALE DE GOUECKE

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Autorité contractante : Commune Rurale de Gouecké

Identification de l'AAO N° 01/BAS/FCE/CR/GKE/2023

1. La Commune Rurale de Gouecké a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du MEPU-A et MATD à travers le Budget d'Affectation Spéciale du Fonds Communs de l'Education (BAS-FCE) afin de financer les projets d'investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour les travaux d'extension par la construction de trois salles de classe et annexes à l'école primaire de Gouecké 3 et les travaux d'extension par la construction de trois salles de classe et annexes à l'école primaire de Gouecké 2 dans District de Céoba, Commune Rurale de Gouecké, Préfecture de n'Zérékoré.

Les Travaux seront exécutés dans la commune Rurale de Gouecké, District de Céoba et dans un délai de quatre (04) mois soit 120 jours.

2. La Commune Rurale de Gouecké sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- ❖ Un (1) Bâtiments de trois (3) salles pour l'école primaire de Gouecké3, District Céoba;
- ❖ Un (1) Bâtiments de trois (3) salles pour l'école primaire de Gouecké2, District Céoba;
- ❖ La réhabilitation de deux mats à Gouecké3 et Gouecké2, District de Céoba;
- ❖ La fourniture et l'installation des équipements et mobiliers pour les deux sites;
- ❖ Un (1) bloc de latrines de 03 cabines à l'école primaire de Gouecké2;
- ❖ Un (1) bloc de latrines de deux (2) cabines pour l'école primaire de Gouecké 3;

HS

- ❖ L'achèvement d'un bureau pour la Direction à l'école primaire de Gouécké 2, District de Céoba;
 - ❖ Un forage mécanique à l'école primaire de Gouécké 2, District de Céoba;
 - ❖ Achèvement d'une clôture en dur de 480ml avec la devanture en semi-grille de tube carrée (35mm) à l'école primaire de Gouécké 3, District de Céoba;
 - ❖ Un dalot d'accès de 1 x 1 x 7m à l'école primaire de Gouécké 3, District de Céoba ;
 - ❖ Un logement de (3) appartements de deux chambres, salon, magasin et équipements pour le personnel Enseignant à l'école primaire de Gouécké 2, District Céoba;
 - ❖ Un (1) bloc de latrines de 03 cabines pour le personnel enseignant à l'école primaire de Gouécké2;
 - ❖ Un bloc de cuisine trois cabines pour le logement du personnel enseignant à l'école primaire de Gouécké 2, District de Céoba.
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur le Secrétaire Général de la Commune de Rurale de Gouécké**, téléphone : +224 6 2 4 9 7 5 1 1 0 . Email : et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Monsieur le secrétaire Général de la Commune Rurale de Gouécké, sise dans le District de K e a y e b a République de Guinée, Tél : +2 2 4 6 2 4 9 7 5 1 1 0 , courriel : Email : du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.**
5. . Les exigences en matière de qualifications sont :
- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
 - ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marché ;
 - ❖ Disposer d'un personnel clés qualifié à mobiliser ;
 - ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.
- Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
6. . Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **04 Janvier 2024** Contre un paiement non remboursable d'un montant de **Un Millions (1 000 000) Francs Guinéens**. La méthode de paiement sera : 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N° 41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte N° RIB : 001 194 2021000204 54 GNF de la Commune Rurale de Gouécké de ouvert à la BCRG contre une facture à la remise du DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.
8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Commune Rurale de Gouécké, sise dans le District de K e a y e b a , République de Guinée, Tél : +224 6 2 4 9 7 5 1 1 0 , courriel : Email : , au plus tard le 04 Février 2024 à 10Heures 00mn** en une (1) originale et trois (03) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Rurale de Gouécké, sise dans le District de K e a y e b a République de Guinée le 05 Février 2024 à 10 Heures 30mn.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **Trente Sept Millions (37 000 000) Francs guinéens.**

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres

Date : 02 Janvier 2024

Signature de l'Autorité contractante

Le Maire de la Commune Rurale de Gouécké



Abraham CONDE

H